

concours / expo des artistes amateurs

peinture - sculpture - dessin - photographie - installation
du 25 nov. au 15 déc.



Envoyez votre dossier de candidature
avant le 7 octobre 2019

Informations et règlement sur www.mairie9.lyon.fr

Règlement

Article 1 : l'objet du règlement

La Mairie du 9^e arrondissement de Lyon (6 place du marché, 69009 Lyon) organise une exposition d'artistes amateurs du 25 novembre au 15 décembre 2019 - Entrée libre.

Article 2 : les participants

Le concours est ouvert à tous les artistes.

Article 3 : les œuvres acceptées

Toutes les techniques et tous les médiums sont acceptés (volume, peinture, dessin, gravure, sculpture, photographie, modelage, son etc.). Pour répondre à la réglementation ERP (Etablissement Recevant du Public)*, les matériaux utilisés doivent respecter les normes de sécurité (catégorie et taille).

Les œuvres murales devront être dotées d'un système d'accrochage.

Les œuvres murales ne devront pas dépasser 150 cm de large sur 120 cm de hauteur, pour un poids total de 5 kg maximum.

Les volumes ne devront pas dépasser 150 cm de circonférence au sol.

Le matériel nécessaire à la présentation de certaines œuvres type vidéo projecteur, moniteur, ne pourra pas être prêté par la Mairie et sera sous la responsabilité de l'exposant.

L'artiste pourra présenter dans son dossier de candidature jusqu'à 10 œuvres. Le nombre d'œuvres présenté par les artistes reste à l'appréciation du jury.

Article 4 : la sélection des œuvres

Le dossier de candidature sera adressé par courrier (Mairie du 9^e arrondissement, 6 Place du Marché - 69009 Lyon) ou par courriel (salome.garel@mairie-lyon.fr) ; il comportera les coordonnées de l'artiste (nom, adresse, numéro de téléphone, courriel), une photographie de l'œuvre, une description technique détaillée de l'œuvre (médiums, taille, poids ...), la valeur de l'œuvre (en €), un titre éventuel et une note d'intention de 1 500 signes maximum.

La date limite de la réception des dossiers par courriel ou courrier est fixée au 7 octobre 2019.

Le Comité de Sélection, présidé par Madame Catherine Morinière, Adjointe au Maire du 9^e arrondissement déléguée à la culture et aux événements, est constitué de professionnels de l'art et des pratiques amateurs de l'agglomération Lyonnaise.

Ce comité est souverain quant au choix des œuvres sélectionnées. Il informera chaque participant de ses décisions par courrier ou mail début novembre. Les dossiers ne seront pas retournés aux candidats.

Article 5 : le prix

Le jury, constitué du Comité de Sélection et de membres des conseils de quartier attribuera au gagnant un bon d'achat de 100€ offert par Boesner, partenaire du concours. Ce prix est valable uniquement dans le magasin Boesner de Lyon Vaise.

Le gagnant retirera son prix le jour du vernissage.

Article 6 : l'exposition

Les œuvres retenues devront être déposées par l'exposant le 22 novembre 2019 aux horaires d'ouverture de la Mairie (du lundi au vendredi).

Chaque œuvre devra être retirée et remontée par l'exposant le 16 décembre 2019 aux horaires d'ouverture de la Mairie (du lundi au vendredi). Toute œuvre non récupérée sera détruite.

Une convention sera signée entre la Mairie et l'exposant. La Mairie n'assurant pas la surveillance des œuvres pendant les heures d'ouverture de l'exposition, l'artiste prendra en charge la surveillance et l'assurance de ses œuvres s'il le juge nécessaire. Des assurances peuvent être contractées par l'exposant. En dehors des heures d'ouverture au public de la Mairie, les œuvres sont assurées par cette dernière.

La Mairie pourra utiliser pour sa communication, toute image des œuvres retenues et exposées. Le crédit de l'artiste sera mentionné sur toute publication. Divers photos ou films sont susceptibles d'être réalisés pendant l'exposition et le vernissage à des fins de communication externe par la Ville de Lyon. Chaque artiste devra se manifester en cas de désaccord.

En cas de participation insuffisante, la Mairie se réserve le droit d'annuler l'exposition.